

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	11
				- représentés :	<u>6</u>
				TOTAL	17

L'an deux mille vingt trois, le 6 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	M. Jean-Louis BATT
-	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	-
-	-	-
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	-	-

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Jean HUMANN.

M. Christian HALTER du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Denis TURIN du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre BURTIN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,

M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Michèle ESCHLIMANN du SDEA.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

N° 23-102

LE COMITE SYNDICAL

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2023 arrêté par le Comité Syndical le 1^{er} février 2023 ;

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2024 avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

VU ainsi l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal, soit :

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2023	Autorisations 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 090 000 €	272 500 €
2031	Frais d'études	1 090 000 €	272 500 €
21	Immobilisations corporelles	674 750 €	168 687,50 €
21728	Autres agencements	669 750 €	167 437,50 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000 €	1 250 €
23	Immobilisations en cours	32 250 €	8 812,50 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	32 250 €	8 812,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 7/12/2023

Publié le : 7/12/2023